

N° 14/3.15

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 350'000.00 TTC POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION
LIÉE AUX GRANDS PROJETS**



Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 2015

Première séance de commission : mardi 10 mars 2015, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	INTRODUCTION.....	3
3	OBJECTIFS VISES.....	3
4	MOYENS DE COMMUNICATION ENVISAGÉS	4
	4.1 Version mobile du site Internet	4
	4.2 Réseaux sociaux	4
	4.3 Présentation publique	5
	4.4 Démarche participative.....	5
	4.5 Bulletin d'information communal.....	6
	4.6 Radio	6
	4.7 Communication liée aux chantiers.....	6
5	OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT	6
	5.1 Site internet dédié	6
	5.2 Panneaux d'information LED	7
6	AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION	9
	6.1 Parois de chantiers	9
7	RESSOURCES	9
	7.1 Ressources internes.....	9
	7.2 Mandataire externe	9
8	ASPECTS FINANCIERS	10
	8.1 Coût pour la réalisation d'un site internet dédié	10
	8.2 Coûts pour les panneaux LED.....	11
	8.3 Charges de personnel	11
	8.4 Financement.....	11
9	ASPECTS FINANCIERS.....	12
	9.1 Tableau financier.....	12
10	CONCLUSION	13

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil Communal le financement d'un site internet et de panneaux d'informations LED pour le développement de l'information liée aux grands projets de développement de la ville, qui intègrent notamment à court terme la construction des quartiers Morges Gare-Sud ainsi que le développement du Parc des Sports, du site Prairie-Nord-L'Eglantine, le Plan des circulations mais aussi, à plus long terme, La Longeraie. L'objectif est de fournir à la population morgienne et aux usagers de la ville une vision globale positive et des informations pratiques pour maintenir une activité en Ville de Morges et d'accompagner les habitudes nouvelles ou temporaires qui devront être prises.

2 INTRODUCTION

La construction de nouveaux logements et infrastructures engendrera une pleine croissance pour la Ville de Morges, laquelle, d'ici 2030, passera de 15'500 à 20'000 habitants.

De nombreux plans partiels d'affectation sont à l'étude. Les habitudes des usagers vont changer et de nombreuses perturbations vont toucher les habitants, les visiteurs, les automobilistes ou les piétons.

Or, s'il existe une chose que l'histoire nous a apprise, c'est qu'il est fondamental d'accompagner ces changements et de bien communiquer sur les chantiers, les étapes, les désagréments, la vision future, mais également sur des informations ponctuelles plus précises telles que les routes à emprunter pour se rendre au centre-ville, la présence d'événements, d'activités commerciales. Cela répond à l'art. 3 la loi sur l'information (LInfo) qui stipule notamment que *Les autorités informant sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs, leurs projets, leurs actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public.*

Afin de s'assurer que les accès et la vie en ville subissent le moins de désagréments possibles, la Municipalité a décidé d'agir par différents moyens de communication.

A l'instar d'autre villes comme Renens, qui pour informer régulièrement sa population sur les chantiers en cours, a créé Renens en mouvement ou Genève qui communique sur la nouvelle liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) avec www.cevaplus.info, la Municipalité a la volonté de créer un site spécifique aux chantiers. Elle exprime ainsi sa volonté d'agir en développant un moyen de communication basé sur son expérience préexistante.

3 OBJECTIFS VISÉS

L'expérience a démontré que les nuisances et les effets négatifs engendrés par des chantiers peuvent être amoindris avec des mesures d'accompagnement et une bonne information, conditions indispensables au succès de projets d'envergure. Pour y parvenir, il faut préparer un plan de communication tenant compte des éléments suivants :

- rendre l'information simple, attractive et garantir l'accessibilité et la transparence;
- diffuser une information toujours plus qualitative et interactive.

Les messages clés à faire passer sont les suivants :

- donner une image positive des projets de développement de la Ville pour les habitants de la commune et de la région (valoriser);
- Proposer des sources d'information diverse, selon les habitudes et les modes d'information relatifs aux divers profils des personnes concernées.

Pour ce faire, nous avons défini différentes actions à entreprendre :

- Une communication interactive (travaux courants : durant le chantier, les déviations, etc.)
- Une communication écrite (informations sur les grands chantiers)

- Une communication en ville (panneaux sur chantiers – infos)
- Définir un calendrier
- Etablir un financement.

4 MOYENS DE COMMUNICATION ENVISAGÉS

Nous souhaitons communiquer sur les projets avant et une fois les chantiers démarrés. Il s'agira de mettre en place une communication adaptée à chaque cible (piétons, automobilistes, commerçants, habitants). Cette communication se décline sur 2 niveaux :

- Le premier niveau sera une communication d'"image" de la Ville dont le but est de mettre en valeur les aspects positifs des transformations et du dynamisme en cours.
- Le deuxième niveau sera plus pratique et accompagnera les différents usagers au travers des modifications de circulation ou indiquera les itinéraires à prendre lors de fermeture de certains axes, lors de travaux sur les infrastructures notamment. Des indications claires sur les parkings à disposition et sur les itinéraires recommandés seront fournies de façon anticipée. Des séances d'information pourront être organisées afin d'expliquer l'état des planifications et des réalisations.

Il est clair que les chantiers auront un impact pour les commerces, les habitants et les usagers. Il est indispensable d'anticiper la mise en place d'un système d'information adapté à chaque situation.

Ci-dessous sont exposés les outils que la Municipalité compte activer de manière ciblée.

4.1 *Version mobile du site internet*

En 2014, le site internet a été décliné dans une version "responsive", c'est-à-dire que le format s'adapte automatiquement au support sur lequel nous naviguons. Cette version mobile reprend notamment les rubriques les plus visitées de *morges.ch*. En outre, elle propose une rubrique pratique contenant diverses informations telles que les infos-travaux, ce qui donne la possibilité d'avoir accès rapidement à ces renseignements.

4.2 *Réseaux sociaux*

Les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance dans les échanges d'information. Ils permettent une communication instantanée et ciblée. La Ville de Morges utilise déjà sa page Facebook pour informer la population et les médias des travaux en cours ou à venir ainsi que des actualités, qui sont soit reprises de *morges.ch* ou intégrées par les administrateurs de la page.





Morges possède également un compte Twitter. Ce média a pour objectif de donner une information courte et immédiate; il est un bon complément aux outils de communication usuels pour communiquer une info sur le trafic ou un événement inattendu (tel que la rupture d'une conduite). Son usage, de même que celui de Facebook, seront développés lors du démarrage des chantiers.

Ces moyens de communication sont bon marché. Cependant, il est nécessaire de prévoir les ressources et un protocole pour les alimenter.

4.3 **Présentation publique**

En plus des technologies d'information, il est nécessaire de pouvoir communiquer et d'échanger directement avec la population. Dans le cas de la présentation des projets retenus pour le concours d'architecture Morges Gare-Sud, le public a répondu présent et a bien apprécié la possibilité qui lui était offerte de pouvoir échanger avec les représentants des Autorités et des CFF.

4.4 **Démarche participative**

Cette méthode est de plus en plus utilisée par les collectivités publiques. En effet, elle permet d'être proactif et de donner la parole aux personnes concernées par un projet en les intégrant dans la réflexion. La population ainsi concertée s'approprie le projet, ce qui peut avoir comme conséquence la diminution des oppositions, donc un gain de temps précieux dans les procédures. Cependant, il faut savoir que ce procédé nécessite un investissement et des ressources plus importants des services et implique des partenaires extérieurs pour son organisation.



Prairie Nord - Églantine

Cette expérience peut être très constructive comme on a pu le constater pour le site Prairie Nord-L'Églantine au travers de Morges dialogue.

De plus, pour que la démarche ait un impact réel, elle doit être accompagnée d'une information continue (site internet spécifique, réseaux sociaux, vidéos, animations...)

4.5 Bulletin d'information communal

Reflets a été créé spécifiquement pour informer la population des actualités, projets et enjeux majeurs de la Ville. Jusque-là, ces informations étaient soit présentées dans le Grand Angle, soit sous forme d'article. Pour le futur, il est proposé de consacrer une page spécifique aux grands chantiers. Complément au site internet, Reflets permettra, régulièrement, de mettre en avant l'un ou l'autre chantier en fonction de son avancement et de maintenir le lien informatif au domicile des citoyens. Des encarts ou flyers tous ménages pourront ponctuellement compléter ou agrémenter la communication écrite.

4.6 Radio

La radio est un vecteur d'information important. Il permet d'atteindre un maximum de personnes en même temps. Ce moyen de communication peut être utilisé pour des infos trafic, mais aussi en partenariat pour couvrir un événement. Dans ce cas, on pratique une contre affaire, c'est-à-dire que l'on achète un certain nombre de publicités en échange d'une couverture radio de l'événement avec stand et interviews des organisateurs et éventuels intervenants.

4.7 Communication liée aux chantiers

Cette partie de la communication concernera l'information donnée durant les chantiers. Ainsi, elle pourra revêtir différentes formes telles que panneaux d'information, stand d'information, bornes ou écrans. Ces moyens sont connus et fonctionnent bien. Toutefois, ils doivent être utilisés de manière ciblée. Sur des chantiers de longue haleine, il est intéressant de mettre en place un système qui anime l'information, cela peut se faire par des parties vitrées donnant une vision sur l'avancement des travaux ou encore par le biais de webcams, de vidéos animées ou d'animations spécifiques qui captent l'attention de la population.

Pour chaque chantier, il s'agira de définir avec le partenaire quelle est la solution la plus appropriée. Pour Morges Gare-Sud, les discussions ont déjà démarré afin de coordonner les actions à entreprendre et bénéficier de synergies qui profiteront à tous les partenaires.

5 OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE CRÉDIT

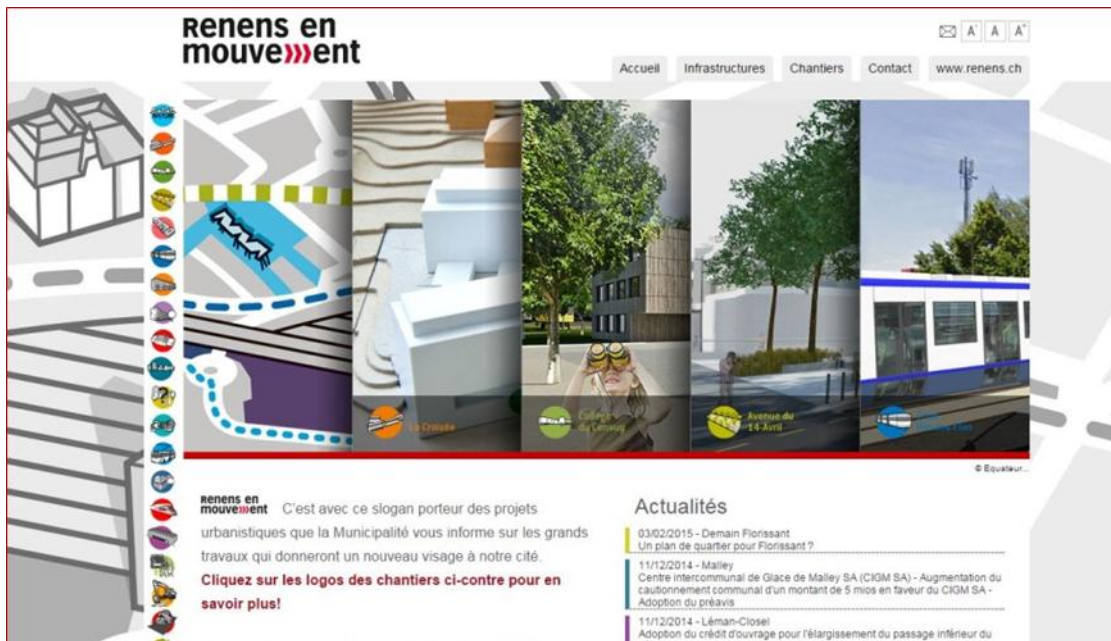
5.1 Site internet dédié

Le site morges.ch est un portail généraliste à dimension institutionnelle. Il contient plus de 900 pages donnant une multitude d'informations. Son concept ne permet pas de présenter les informations sur les grands chantiers de manière didactique, mais de manière factuelle. Il est difficile pour la population d'avoir une vision de l'ensemble des projets et de leur planning dans le temps. Ainsi, nous voulons mettre en place un site dédié au développement de Morges à l'instar de la Ville de Renens et son site *Renens en mouvement*.

Il s'agit à la fois de :

- réaliser un concept (nom représentatif, graphisme, contenu didactique, photos, vidéos, animations).
- Avoir une adresse (url) propre (comme pour morgesdialogue.ch)

Les coûts sont détaillés sous chiffre 8.1.



5.2 Panneaux d'information LED

Les technologies de communication évoluent également : outre les médias traditionnels et le web, d'autres technologies permettent un affichage dynamique des informations à des endroits stratégiques car fortement utilisés dans le cadre des axes de mobilité, que ce soit par des privés ou par les transports publics. Les panneaux d'information LED donnent la possibilité d'informer les usagers de la route de manifestations, travaux et d'indiquer une déviation, permettant ainsi de diminuer le trafic et, par conséquent, de diminuer les émissions de CO₂.

La Municipalité y réfléchit depuis quelques années. Elle s'est attachée, dans un premier temps, à comprendre le cadre légal, tant cantonal que fédéral (LRou), que doit respecter l'installation de panneaux électroniques d'information au bord de routes cantonales. Des simulations ont été réalisées et plusieurs échanges ont eu lieu avec les instances responsables. Les expériences de Vevey et de Montreux ont montré que de tels supports répondaient parfaitement aux attentes des institutions, des touristes, de la population et des commerçants. Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris des démarches, en collaboration avec l'Office du tourisme notamment, pour analyser les besoins et coûts d'une installation de 4 panneaux aux principales entrées de ville (avenue des Pâquis, rue de Lausanne, avenue Paderewski et avenue de Marcelin). Il est apparu qu'un des sites choisis permettrait une synergie avec les panneaux prévus dans le cadre de la Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) qui figure comme mesure PALM.



La GCTA a pour objectif d'améliorer la fluidité du trafic lors d'événements particuliers ou de manifestations d'envergure, mais aussi d'informer les usagers de la route sur les conditions de circulation. Les panneaux d'information prévus dans ce cadre seront cependant réalisés dès 2016/2017. Le Canton a donné son accord pour que Morges puisse déjà mettre en place le panneau sur le site prévu (av. des Pâquis) étant donné qu'il est compatible avec ceux définis dans la GCTA.

La Ville de Morges a reçu une proposition d'une société spécialisée dans ce type de panneaux qui propose 4 panneaux pour CHF 50'000.00 HT, (panneaux et mise en place) compatibles avec la GCTA. A ce montant s'ajoutent les frais pour la réalisation CHF 125'200.00 HT (détails voir 8.2).

Si la Ville de Morges peut bénéficier d'une offre aussi attractive, c'est grâce au fait que l'entreprise gèrerait l'ensemble de l'offre publicitaire diffusée, en alternance avec les informations communales, sur ces panneaux.

Toutefois, il est important de préciser que la Municipalité pourra décider de conditions spéciales à appliquer notamment aux sociétés locales. Les modalités pourront être fixées par voie de convention ou de règlement.

Pour que la Ville puisse profiter de ces excellentes conditions, elle doit garantir à la société que les panneaux resteront en place 6 ans, d'où l'importance de leur compatibilité avec la GCTA, à savoir que ces panneaux appartiendraient toujours à la société et qu'ils seraient assurés et entretenus par celle-ci. Il est à noter que ces panneaux sont recouverts d'une résine siliconée les protégeant contre le vandalisme (par ex. jet de pierre ou spray).

Les coûts d'exploitation comprennent la consommation électrique de 4'000 à 6'000 KWh/an par panneau selon l'utilisation et les conditions météorologiques ainsi que les coûts de licence - notamment pour assurer la sécurisation des données - et d'abonnements de transmission des données. Les coûts annuels pour l'ensemble sont estimés à CHF 11'000.00 HT.

Pour diminuer leur impact sur l'environnement, la société en question a mis au point une charte éco-conscience pour assurer une consommation responsable et durable. Cela implique notamment une charte *éco-graphisme*, fil rouge de la création de visuels économes en consommation électrique, le recyclage et la récupération de leurs produits en fin de vie.

Pour ces panneaux, une mise à l'enquête publique sera réalisée conformément à la loi sur les routes.

6 AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION

6.1 *Parois de chantiers*

Les parois délimitant les chantiers sont généralement parées de panneaux SGA. Or, c'est une belle surface à utiliser soit pour informer soit pour animer le lieu durant les travaux.

Force est de constater que la population n'est pas indifférente à ce qui se passe derrière les panneaux et les villes tendent de plus en plus à utiliser ces supports de manière didactique soit par l'installation de plaques vitrées qui permettent de voir le chantier en cours – ce qui a été fait par les CFF pour la Gare de Neuchâtel -, soit en demandant à une école de décorer les parois pour les faire vivre - à l'instar de ce qui s'est fait à Gland lors de la construction d'Eikenott où 400 élèves de primaires ont peint une chaîne humaine sur les 360 mètres de palissade entourant le chantier avec les requérants logeant dans l'abri de l'école - ou encore en installant des écrans reliés à des webcams diffusant des images du chantier en continu.

Pour chacun des chantiers, il y aura lieu de convenir ce que l'on peut faire des parois en collaboration avec les partenaires de la Ville de Morges.

7 RESSOURCES

7.1 *Ressources internes*

Il est clair que mettre en place ces outils de communication nécessite des ressources tant financières qu'humaines.

Depuis 2010, la chargée de communication a un taux annualisé de 60% avec le soutien d'une stagiaire à 50% sur 6 mois. En regard des projets à venir et au vu de ce qui a été fait en 2014 avec les Services IEEP, ATD2 et FIPE, notamment la coordination de la communication entre les différents partenaires pour le projet Morges Gare-Sud, la communication sur la démarche participative Prairie-Nord-L'Eglantine et la participation au développement économique, il ressort que les ressources en interne ne sont plus suffisantes pour assurer la coordination de la communication de ces projets dans les différents comités de pilotage en plus des autres projets menés par la Municipalité. En effet, ces projets ont représenté un surcroît de travail estimé à 20% supplémentaire pour le poste de chargé de communication durant l'année écoulée.

Les prestations de communication étant transversales au sein de la commune, il est nécessaire d'être à l'écoute des besoins et des attentes des directions, de les conseiller et de leur fournir différentes prestations de communication.

Dès lors, la Municipalité propose d'accorder à la communication un 0.2 ETP supplémentaire.

Elle répond ainsi au vœu formulé par la Commission de gestion en 2012.

7.2 *Mandataire externe*

Pour développer les supports d'information sur les grands projets, nous souhaitons nous associer avec un mandataire externe pour les activités suivantes :

- Appui à la création d'une identité
- Définition d'une ligne graphique spécifique
- Développement du site web

8 ASPECTS FINANCIERS

Rappelons tout d'abord que le Conseil communal avait, dans son préavis N° 21/06.09, octroyé à la Municipalité un montant de CHF 285'000.00 pour le développement de la politique de communication institutionnelle de la Ville, plus un crédit de CHF 250'000.00 pour le développement du site morges.ch. Les résultats obtenus sont :

- La définition d'une charte graphique
- La création du bulletin d'information communal Reflets
- Le remaniement de la Muni en bref destinée au Conseil communal
- La refonte complète du site internet morges.ch
- La création du site en version responsive (adaptée aux mobiles et tablettes)
- La création d'un intranet pour le personnel communal
- La création d'un extranet pour le Conseil communal
- Le développement de la communication sur les réseaux sociaux
- Le soutien et le conseil aux services de l'administration dans l'élaboration de plans de communication.

Hormis le financement du site internet et des panneaux LED qui font l'objet de ce préavis, toutes les mesures de communication listées dans le présent document seront intégrées dans les préavis spécifiques aux projets et chantiers avec, si possible, une participation financière des partenaires.

8.1 Coût pour la réalisation d'un site internet dédié

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CHF	CHF
Création d'une identité visuelle		5'000.00
Spécification et interface	42'000.00	
Outil de base (CMS, arborescence...)	87'000.00	
Formation + documentation	10'000.00	
Site, dédié, sous total		139'000.00
Divers et imprévus		4'148.15
TVA 8%		11'851.85
Total investissement		160'000.00

Charges d'exploitation		CHF
Hébergement		5'550.00
Coût annuel maintenance		8'338.89
TVA 8%		1'111.11
Total charges d'exploitation		15'000.00

8.2 Coûts pour les panneaux LED

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CHF
4 panneaux LED		50'000.00
Travaux d'aménée d'électricité 4 sites		125'200.00
Divers et imprévus		726.00
TVA 8%		14'074.00
Total investissement		190'000.00
Charges d'exploitation		CHF
Droits de licence système exploitation /an		3'892.60
Coût communication		1'200.00
Consommation électrique/an/4 panneaux		4'500.00
TVA 8%		407.40
Total charges d'exploitation		10'000.00

8.3 Charges de personnel

L'augmentation du taux de 20% représente une augmentation de CHF 31'500.00.

8.4 Financement

Les dépenses d'investissement nécessaires au développement de l'information liée aux grands projets s'élèvent à CHF 350'000.00. Il est proposé de les financer à hauteur de CHF 100'000.00 par prélèvement au Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information, soit le compte N° 9233.17, et le solde de CHF 250'000.00 par la trésorerie de la Commune. Ce dernier sera amorti sur une période de 5 ans.

Les charges récurrentes du site dédié et des panneaux LED, estimées à CHF 25'600.00/an, ainsi que celles liées à l'augmentation du taux d'occupation, estimées au 0.2 ETP sollicité, seront imputées dans les comptes de fonctionnement concernés en 2015.

9 ASPECTS FINANCIERS

9.1 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2015	2016	2017	2018	2019
						et suivants
Dépenses	350'000	350'000				
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	100'000	100'000				
Total investissements	250'000	250'000	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2016
Année bouclage du préavis	2015
Taux d'intérêt au 31.12.2014	1.78%

	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants
Charge d'intérêts	3'738	3'738	3'738	3'738	3'738
Charge d'amortissement	-	50'000	50'000	50'000	50'000

Autres charges		Chapitre				
Augmentation 0.2 ETP		18'375	31'500	31'500	31'500	31'500
Frais d'exploitation des panneaux LED		10'600	10'600	10'600	10'600	10'600
Hébergement et maintenance du site		15'000	15'000	15'000	15'000	15'000

Recettes		Chapitre				

Total fonctionnement		47'713	110'838	110'838	110'838	110'838
-----------------------------	--	--------	---------	---------	---------	---------

10 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 TTC pour le développement de l'information liée aux grands projets;
2. de dire qu'un montant de CHF 100'000.00 TTC sera prélevé au Fonds de réserve pour le développement des technologies d'information, compte N° 9233.17;
3. de dire que le solde, soit CHF 250'000.00, sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 50'000.00 à porter en compte dès le budget 2016;
4. de dire qu'un montant annuel de CHF 25'600.00 TTC pour l'hébergement et la maintenance du site internet et l'exploitation des panneaux LED sera porté aux comptes de fonctionnement dès l'année 2015;
5. d'accorder à la communication un 0.2 ETP supplémentaire dans le cadre de la politique de communication de la Municipalité;
6. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2012 de la Commission de gestion *Que la Municipalité réévalue les besoins en matière de communication.*

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 février 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella